

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-  
11/7/36  
DOSSIER N°6598**

**AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VÉTOS 23**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME  
Valérie SIMONNET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VÉTOS 23**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*  
*VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 »*  
*VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »*  
*VU le budget de l'exercice,*  
*VU le rapport CP2024-11/7/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

<b>DEMANDEUR</b>	<b>TYPE D'AIDE</b> Aide au stage	<b>AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE</b>
<b>AIDES AUX STAGES</b>		
M. K.	VetAgroSup de Lyon 5 <sup>e</sup> année Stage du 16 au 26 novembre 2024 (1,5 semaine)	Déplacements uniquement <b>soit 200 €</b>
P. M.	VetAgroBio de Nantes 6 <sup>e</sup> année Stage du 02 au 21 septembre 2024 (3 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>300 €</b> <b>soit 500 €</b>
<b>TOTAL AIDES AUX STAGES</b>		<b>700 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**